

Comme le prévoit le Règlement de la Constituante, le ou la président-e de séance peut prolonger les séances d'une heure, selon l'état d'avancement des travaux. Au besoin, la Constituante peut décider d'une prolongation supplémentaire (séance de nuit). Merci de prendre vos dispositions en fonction.

Je vous adresse, Madame la Constituante, Monsieur le Constituant, mes cordiales salutations.

Le Bureau de la Constituante



Yann Roduit
Coordinateur du Collège présidentiel

- Annexes :** - Rapport de la Commission thématique 4
- Formulaire pour amendements – Commission thématique 4 (*déjà transmis*)
 - Rapport de la Commission thématique 5
 - Formulaire pour amendements – Commission thématique 5 (*déjà transmis*)
 - Rapport de la Commission thématique 6
 - Formulaire pour amendements – Commission thématique 6 (*déjà transmis*)
 - Rapport de la Commission thématique 1 – Préambule
 - Rapport de minorité – Commission thématique 1 – Préambule
 - Formulaire pour amendements – Commission thématique 1 – Préambule
 - Election de deux membres du Collège présidentiel – Proposition du Bureau

** La documentation relative à la Commission thématique 9 a été fournie avec la convocation à la session d'octobre 2020.*